



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2021

Approuvé au Conseil municipal du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq novembre, à 18h15, le Conseil municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Actes en Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire.

Date de la Convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2021.

Présents : Mme CASSARD, M. BAYARD, Mme JAUBERT, Mme CAPLAN, Mme LAURENT, Mme BOULENGIER, M. DELAIGUES, M. LESIMPLE, Mme BUCHET, M. MARIE, M. RUEGGER, M. KOWALSKI

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Excusés : Mme SORNIN donne procuration à Mme CAPLAN

Absents : M. BEDIN, Mme JENNEAU

Secrétaire de séance : M. LESIMPLE

Madame le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Monsieur LESIMPLE est désigné comme secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021 :

Vote :

Unanimité

Motion de la Fédération Nationale des Syndicats des Forestiers Privés de France pour une mobilisation avec les forestiers

Madame le Maire porte à votre connaissance la lettre ouverte de Fransylva adressée aux Maires afin de les soutenir dans leur action de découverte ou redécouverte des ressources des forêts françaises :

«

Élus de France, découvrez nos forêts !

Fransylva invite tous les élus, parlementaires, maires, élus des départements, des régions et des métropoles à découvrir ou redécouvrir les ressources des forêts françaises.

Venez en forêt avec les sylviculteurs de votre territoire, nous vous attendons !

La forêt a fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines : pillage de la forêt française par les Chinois, réchauffement climatique, remise en cause des coupes rases... A quelques jours de l'ouverture des Assises de la Forêt et du Bois organisées par le gouvernement, Fransylva, représentant des 3,5 millions de propriétaires forestiers en France, s'investit pour que ce grand rendez-vous de filière soit pragmatique et concret et non le fruit d'annonces médiatiques simplistes et caricaturales.

Une forêt attaquée...

Elle est attaquée de toutes parts. Les maladies ont décimé des secteurs entiers de nos forêts avec en particulier la chalarose du frêne et les scolytes sur les résineux. Le déséquilibre sylvo-cynégétique n'est plus acceptable, il rend difficile le renouvellement forestier et fragilise la gestion durable de nos massifs, même avec des investissements supplémentaires. Les incendies de cet été ont montré les vulnérabilités générées par un déséquilibre entre protection de la biodiversité et maintien d'actes sylvicoles (débroussailllements, entretiens des pistes et pares-feux). Par ailleurs, certains ultras opposent à toute gestion de la forêt des arguments fallacieux et jouent sur l'émotionnel en agitant les fantasmes d'une forêt primaire ou l'horreur des coupes rases en faisant l'analogie avec les forêts équatoriales (or dans l'hexagone, jamais du bois n'a été coupé pour produire du soja ou de l'huile de palme, bien au contraire la forêt s'accroît !). Et même en interne les conflits existent et surgit alors l'ombre de l'ogre chinois et des exportations sauvages de chêne... Cela tout simplement pour continuer à payer les bois à bas prix. Or sans un « juste prix » aucun propriétaires ne pourra engager les investissements couteux et de très long terme indispensables pour assurer le renouvellement forestier, surtout en cette période de changement climatique. Par ailleurs, cette tension est focalisée sur le chêne, or le problème est plus global et révèle en fait une inadéquation entre la production et la transformation de nos bois, trop centrées sur quelques essences.

Et pourtant la forêt est une opportunité formidable pour notre pays !

Et les premiers à le dire sont les membres du gouvernement, les élus qui connaissent la forêt, les associations professionnelles. Notre forêt offre de formidables opportunités d'un point de vue économique, social et environnemental. La forêt permet aussi de valoriser la bio économie, en circuit court et de transformer en France. Elle peut aussi contribuer à limiter davantage les importations de bois et éviter le pillage de forêts gérées non durablement de par le monde. Les répercussions sociales sont incroyables et immédiates pour nos territoires avec des emplois valorisants, porteurs de sens et non délocalisables.

Le volet environnemental est tout aussi primordial, surtout en cette période de dérèglement climatique, puisque la forêt, tout en luttant contre l'érosion et la pollution de l'eau, offre un gisement unique de biodiversité (80 % de la biodiversité terrestre s'y réfugie) et le plus fort captage de CO2 après l'océan.

Construire en bois de France plutôt qu'avec des produits d'import, privilégier des habitats qui stockent du CO2 sur le long terme tout en offrant une merveilleuse qualité de vie, utiliser les dérivés du bois dans l'industrie, la chimie verte, l'alimentation... Les pistes sont nombreuses et toutes riches de perspectives pour toute une filière et pour tous les Français.

Ainsi, si la forêt n'est pas un bien commun, elle est vraiment d'intérêt général pour notre pays !

Élus, mobilisez-vous avec les forestiers

Vous l'avez compris, les stériles polémiques ne feront qu'alimenter les réseaux sociaux et les amateurs de scandales. Seules les rencontres et la compréhension commune de la forêt et de la filière bois permettront d'avancer. Nous vous invitons, dans votre commune ou communauté, dans votre département ou votre région, à nous contacter pour organiser ensemble une visite en forêt et échanger.

Antoine d'Amécourt,
Président de Fransylva »

Le Conseil municipal, après en avoir entendu cet exposé, décide de voter une motion de soutien.
Motion à envoyer à Fransylva.

Vote :

Unanimité

Motion du Conseil Départemental du Cher pour la gestion des urgences de Bourges

Madame le Maire porte à votre connaissance le document ci-dessous reçu par mail du Conseil départemental du Cher pour une motion de soutien à la gestion des urgences de Bourges notamment ainsi qu'une aide à l'initiation d'une pétition citoyenne pour tous les habitants du Cher : « Parce que la santé est l'affaire de toutes et tous, c'est un département entier qui s'insurge contre les manquements graves à la santé publique issus de la gestion des urgences de Bourges.

A cet effet, les Conseillers départementaux du Cher associés aux Maires de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, exigent à l'unanimité un plan pour sauver les Urgences de l'Hôpital de Bourges, mais aussi conforter celles de Vierzon et Saint-Amand-Montrond et assurer une continuité de l'offre de soin hospitalière départementale.

Interpellant l'Etat par l'intermédiaire du Préfet le 18 octobre dernier, les élus demandent :

✔ le maintien intégral et le renforcement des 3 centres d'urgences de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond avec une permanence des médecins assurée 7jours/7 et 24h/24 ;

✔ le maintien inconditionnel du SMUR de Bourges, dans des conditions optimales, permettant ainsi aux deux autres SMUR de Vierzon et Saint-Amand-Montrond de fonctionner normalement ;

✔ et surtout que tous les habitants du département puissent compter sur une offre de soins hospitaliers d'urgence et quotidienne sans rupture territoriale ni horaire.

La santé des habitants du Cher ne peut plus attendre.

C'est pourquoi, le Conseil départemental du Cher a décidé d'initier une Pétition Citoyenne et appelle tous les habitants à la signer.

 **Signer la pétition**  bit.ly/Pétition_18

Quand il y a danger, qu'un péril menace tout un territoire, il est urgent et vital de faire bloc : l'union fera notre force, la force du collectif sera notre arme à tous pour garantir des soins d'urgence quel que soit le jour, l'heure, la ville, le village, les hameaux du Cher.

Nous comptons sur vous pour vous faire le relais de cette opération citoyenne.

En cette attente, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Jacques FLEURY

Président »

Le Conseil municipal, après en avoir entendu cet exposé, décide de voter une motion de soutien.

Motion à envoyer au Conseil Départemental du Cher – à l'attention de Monsieur le Président, Monsieur Jacques FLEURY.

Vote :

Unanimité

Circuits équestres du Pays Sancerre Sologne

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2001,

Vu le projet de modification des circuits équestres proposé par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Considérant que le Syndicat Mixte de Pays Sancerre Sologne a élaboré en 2000 des circuits équestres en collaboration avec les centres équestres et les associations de cavaliers, circuits qui ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Considérant que des modifications ont été apportées pour rendre les parcours plus attractifs,

Considérant que le Syndicat Mixte de Pays Sancerre Sologne sollicite les communes concernées afin qu'elles délibèrent pour valider le nouveau tracé des circuits équestres du Pays Sancerre Sologne, d'en assurer la pérennité et d'en permettre l'inscription au PDIPR.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications apportées au tracé initial des circuits équestres du Pays Sancerre Sologne empruntant des voies communales et chemins ruraux répertoriés sur la carte annexée,
- S'engage à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil municipal veillera à rétablir la continuité du sentier) ainsi qu'à conserver

- leur caractère public et ouvert,
- S'engage à maintenir les circuits ouverts dans un état d'entretien satisfaisant,
- Accepte l'inscription des nouveaux tracés au PDIPR.

Vote :

Unanimité

Critères d'attribution de subventions concernant les associations communales à partir de 2022

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2022 (part communale)

Au vu des travaux à prévoir (le réseau d'eau vieillissant de la collectivité, le remboursement de l'emprunt) une réflexion de l'augmentation du prix de l'eau de la part communale (hors délégataire) doit être faite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} janvier 2022, les nouveaux tarifs du service de l'eau de la commune suivant le tableau ci-dessous :

Service des Eaux (tarif part communale hors délégataire)

		2021	2022	Vote
Eau consommée	Le m3	0.35	0.40	Pour : 13
Abonnement	Par an	22.00	22.00	Pour : 13
+ diverses taxes en vigueur				

Vote :

Unanimité

Tarifs communaux 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} janvier 2021, les nouveaux tarifs des divers services de la commune suivant les tableaux joints en annexe :

- Centre Socio Culturel
- Droits de place et divers
- Droits de stationnement – Camping
- Pêche
- Service des Eaux
- Service de l'Assainissement
- Coût d'utilisation des matériels et des agents
- Affouages
- Frais de gardiennage et prise en charge des chiens errants
- Cimetière

Location du Centre Socio Culturel

Associations et Particuliers habitant la Commune							Vote
	<i>Vin d'honneur</i>		<i>Une journée</i>		<i>Deux jours consécutifs</i>		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
Petite Salle	60.00	60.00	130.00	130.00	200.00	200.00	Pour : 13
Grande Salle	85.00	85.00	180.00	180.00	270.00	270.00	Pour : 13
<u>Utilisation de la cuisine</u>	Gratuit	Gratuit	55.00	55.00	55.00	55.00	Pour : 13
Caution	820.00	820.00	820.00	820.00	820.00	820.00	Pour : 13
Nettoyage payant obligatoire	40.00	40.00	60.00	60.00	85.00	85.00	Pour : 13
Associations et Particuliers extérieurs à la Commune							Vote
	<i>Vin d'honneur</i>		<i>Une journée</i>		<i>Deux jours consécutifs</i>		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
Petite Salle	120.00	120.00	230.00	230.00	360.00	360.00	Pour : 13
Grande Salle	170.00	170.00	360.00	360.00	570.00	570.00	Pour : 13
<u>Utilisation de la cuisine</u>	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	Pour : 13
Caution	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00	Pour : 13
Nettoyage payant obligatoire	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00	Pour : 13

Dans les locations sont comprises les consommations d'énergie (chauffage, gaz, électricité, eau) et les produits de nettoyage.

Une attestation d'assurance est obligatoire pour toute location aussi bien pour les particuliers que pour les associations.

Un chèque de caution d'un montant de 40.00 € sera demandé et non restitué en cas de perte des clés de tous les bâtiments communaux, et un autre d'un montant de 40.00 € en cas de souci dans le tri sélectif.

Tarifs du mobilier de la Salle des Fêtes en cas de casse ou dégradations

	2021	2022	Vote
Table	250.00	250.00	Pour : 13
Chaise	40.00	40.00	Pour : 13
Dalle de plafond (pour le changement d'une dalle de plafond avec coût de deux agents)	34.00	34.00	Pour : 13

Droits de place et divers

		2021	2022	Vote
Marché	Le mètre linéaire	1.00	1.00	Pour : 13
Bornes électriques	La séance	1.00	1.00	Pour : 13
Terrasse - étalage	Le m2 par an	3.00	3.00	Pour : 13
Ruches	L'unité par an	2.00	2.00	Pour : 13
Dépôt divers (bois, etc..)	Le m2 par mois	5.00	5.00	Pour : 13
Petit Cirque	48h00	200.00	200.00	Pour : 13
	Journée supplémentaire	100.00	100.00	Pour : 13
	Un état des lieux sera fait au préalable et <u>un chèque de caution de 500.00 €</u> sera demandé et restitué par courrier après contrôle de l'état des lieux			
Grand Cirque	48h00	300.00	300.00	Pour : 13
	Journée supplémentaire	150.00	150.00	Pour : 13
	Un état des lieux sera fait au préalable et <u>un chèque de caution de 1 000.00 €</u> sera demandé et restitué par courrier après contrôle de l'état des lieux			

Droits de stationnement – Camping (Vote ? en fonction intérêt communautaire....)

		2021	2022	Vote
Caravane	La nuitée	8.80	8.80	Pour : 13
Camping-car	La nuitée	8.80	8.80	Pour : 13
Tente	La nuitée	4.40	4.40	Pour : 13
Emplacement été (caravane / camping-car) Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Le mois	70.00	70.00	Pour : 13
Emplacement été (tente) Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Le mois	40.00	40.00	Pour : 13
Emplacement hiver (caravane / camping-car) Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Le mois	30.00	30.00	Pour : 13
Centre de loisirs extérieurs Gratuité pour les accompagnateurs	La nuitée par enfant	1.40	1.40	Pour : 13
Taxe de séjour (par jour et par personne)		0.22	0.22	Pour : 13
Electricité / jour		2.00	2.00	Pour : 13
Electricité/semaine		10.00	10.00	Pour : 13

Pêche à l'Etang de la Noue et de la Boulasse

		2021	2022	Vote
Ouverture le 1er week-end d'Avril	Carte annuelle	40.00	40.00	Pour : 13
En vente à partir du jeudi de l'ascension	Carte journalière	8.00	8.00	Pour : 13

GRATUIT pour les enfants de moins de 15 ans accompagnés d'un adulte détenteur de la carte.

Service des Eaux (tarif part communale hors délégataire)

(reprise de la délibération)

		2021		2022	Vote
Eau consommée	Le m3	0.35		0.40	Pour : 13
Abonnement	Par an	22.00		22.00	Pour : 13
+ diverses taxes en vigueur					

Service de l'Assainissement

(tarif part communale hors délégataire)

		2021	2022	Vote
Eau assainie	Le m3	1.10	1.10	Pour : 13
+ diverses taxes en vigueur				
<i>Ce tarif sera doublé en cas de non raccordement au réseau d'eaux usées dans les délais réglementaires, conformément aux dispositions de l'article 135.5 du Code de la Santé Publique</i>				
Participation pour l'assainissement collectif		1 100.00	1 100.00	Pour : 13

Coût de facturation des matériels pour 1/2 journée

Toute 1/2 journée entamée est dûe

Pour les collectivités et organismes

	2021	2022	Vote
Tracteur 80 CV (nu)	240.00	240.00	Pour : 13
Tracteur 22 CV	228.00	228.00	Pour : 13
Véhicule léger	100.00	100.00	Pour : 13
Camion benne ou fourgon	156.00	156.00	Pour : 13
Remorque agricole	84.00	84.00	Pour : 13
Nettoyeur vapeur	228.00	228.00	Pour : 13
Petits matériels (tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, pompe, etc...)	84.00	84.00	Pour : 13
Coût d'un agent	20.00 par heure	20.00 par heure	Pour : 13

Affouages du 1^{er} mars au 31 décembre 2022

		2021	2022	Vote
Bois blanc (bouleaux, etc...)	Le stère	5.50	5.50	Pour : 13
Chêne	Le stère	8.00	8.00	Pour : 13

Saule gratuit

Frais de gardiennage et prise en charge des chiens errants

	2021	2022	Vote
Par jour et par chien	80.00	80.00	Pour : 13

Cimetière

Cimetière A				
	Durée	2021	2022	Vote
Concession	30 ans	300.00	300.00	Pour : 13
Concession enfant	15 ans	50.00	50.00	Pour : 13
Cimetière B				
	Durée	2021	2022	Vote
Concession + caveau	30 ans	1 300.00	1 300.00	Pour : 13
Cave urne	15 ans	500.00	500.00	Pour : 13
Columbarium	15 ans	600.00	600.00	Pour : 13
Dispersion des cendres		50.00	50.00	Pour : 13
Concession sans caveau	30 ans	300.00	300.00	Pour : 13
Vacations funéraires		20.00	20.00	Pour : 13
Redevance caveau provisoire		5€/jour (à partir du 16 ^{ème} jour)	5€/jour (à partir du 16^{ème} jour)	Pour : 13

Vote :

Unanimité

RPI - rentrée scolaire 2021/2022 : participation aux frais pour les repas de cantine de Nançay
Madame le Maire fait part au Conseil municipal d'échanges avec la mairie de Nançay au sujet d'un remboursement au prorata du nombre de repas pris par les enfants de Neuvy-sur-Barangeon à la cantine de Nançay plus précisément pour une participation financière liée à l'acheminement de la mairie de Vouzeron à Nançay (approvisionnement de la cantine de Nançay) pour l'année scolaire 2021-2022,

Comme l'année passée, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser le prix de 0.40 € par repas à la commune de Nançay.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation financière de 0.40 € par repas et autorise Madame le Maire à effectuer les règlements correspondants au compte 62875 – remboursement de frais aux communes membres du GFP (groupement à fiscalité propre).

Vote :

Unanimité

RPI : convention concernant le paiement d'heures ATSEM par la Commune de Nançay

La Commune de Neuvy-sur-Barangeon a recruté un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) par voie de mutation (de la Commune de Nançay (Cher)).

Cet agent intervenant à l'accueil périscolaire et à l'école dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, Madame le Maire a proposé à Monsieur le Maire de Nançay que notre collectivité établisse une convention afin que nous puissions nous faire rembourser certains frais de personnel ; cette proposition ayant reçu l'aval de la Mairie de Nançay pour 14 heures par mois (coût de l'agent : brut + cotisations sociales).

Un état des sommes à prendre en compte sera édité tous les trois mois.

La recette sera imputée au compte 6419 – remboursements sur rémunérations du personnel.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent cette proposition.

Vote :

Unanimité

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : Demande de fonds de concours de la Commune de Neuvy-sur-Barangeon à la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry – Compensation de la perte du RPIC.

Considérant que le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Considérant le souhait de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry de compenser la perte du Fonds de péréquation Intercommunal et Communal de ses collectivités membres,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 5 872.00 €
- autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette affaire.

Vote :

Unanimité

Budget principal : décision modificative (salaires et charges)

Madame le Maire propose au Conseil municipal de procéder à des modifications du budget principal 2021 de la façon suivante :

Augmentation de crédits (DF)	Diminution de crédits (DF)
+ 6411 : Personnel titulaire = + 5 000.00 €	- 61551 : entretien et réparation matériel roulant = - 5 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Vote :

Unanimité

Afin d'étudier certains points, la réunion se poursuit en réunion d'élus à portée générale (sans délibération).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.